



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



RAPPORT de GT

Les jeunes et les fanfares

SYNTHÈSE

« Comment proposer aux associations musicales, écoles de musiques et conservatoires municipaux, des moyens d'intéresser les jeunes aux musiques de fanfares civiles et militaires et, au-delà, de les associer aux célébrations régionales et nationales avec leurs rituels. »

Pour mettre en synergie les acteurs, le GT a formulé huit recommandations.

Pour susciter la motivation des jeunes, le GT a formulé deux recommandations.

Pour faire connaître le cérémonial aux jeunes, le GT a formulé deux propositions.

Enfin trois expérimentations et quatre outils ont été proposés.

Il s'agirait d'expérimenter la création des préparations militaires musicales, d'une Garde nationale musicale et adapter le Service national universel pour les jeunes musiciens.

Il s'agirait d'ajouter une compétence musicale sur le portail internet de la garde nationale, créer une base de données de partitions, d'adaptation et d'arrangements, créer des supports dédiés aux jeunes et à leurs encadrants et créer une catégorie « musique » dans le Prix Armées-Jeunesse.

Sommaire

Introduction

§1 Mise en synergie des acteurs existants, un gage d'efficacité des rouages du dispositif

- *Le maire et son correspondant défense, un relai local*
- *Les conservatoires, les relais musicaux*
- *Le trinôme académique, vecteur de la diffusion des valeurs de la République*
- *La commission armées-jeunesse, un acteur central*
- *Le protocole d'accord « préserver et enrichir le patrimoine », le texte pivot en devenir ?*
- *Les clubs de la défense, Fédération sportive et culturelle de France et fédérations affinitaires, un terreau favorable à l'adhésion des jeunes*
- *Fédérations de réservistes, soutiens locaux aux acteurs*
- *L'ONAC, un coordonnateur local chargé du suivi et de l'évaluation du dispositif ?*

§2 Susciter la motivation des jeunes, point d'ancrage de l'adhésion au cérémonial

- *Le primaire, un niveau privilégié pour sensibiliser les jeunes à l'apprentissage de la musique*
- *L'enseignement secondaire, les « classes de sécurité » comme point d'appui majeur*
- *Expliquer le cérémonial avec pragmatisme*
- *Les associations de parents comme relais entre le maire et la jeunesse*

§3 Vers une pédagogie du cérémonial dédié aux jeunes, pierre angulaire du dispositif

- *Expliquer le cérémonial avec pragmatisme*
- *Les associations des parents comme relais entre le maire et la jeunesse*

§4 Aboutissements

- *Propositions d'expérimentations et nouveaux outils :*
 - *Création des préparations militaires musicales*
 - *Garde nationale, vers une musique de la Garde nationale*
 - *Le service national universel et le parrainage, une occasion de rencontre avec les musiciens militaires*
 - *Ajouter une compétence musicale sur le portail internet de la garde nationale*
 - *Créer une base de données de partitions / adaptation, arrangements*
 - *Créer des supports dédiés aux jeunes et à leurs encadrants*
 - *Créer une catégorie « musique » dans le Prix Armées-Jeunesse*

§1- MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS EXISTANTS, UN GAGE D'EFFICACITE DES ROUAGES DU DISPOSITIF

- **Le trinôme académique, vecteur de la diffusion des valeurs de la République**

Le protocole interministériel développe les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale. Onze mesures de la « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » et la création d'une réserve citoyenne de l'éducation nationale, à laquelle la réserve citoyenne de la défense apporte son concours. Selon ce protocole, la participation active et consciente des jeunes est fondamentale pour le succès de cet apprentissage civique, en particulier dans les activités proposées par les trinômes académiques.

Proposition : Depuis la suspension de l'appel sous les drapeaux en 1997, la défense a veillé à maintenir et à réaffirmer son lien avec la jeunesse. Les signataires de ce protocole s'accordent sur la nécessité de poursuivre et de renforcer les actions concourant notamment à l'éducation. Le dispositif pourrait s'inscrire dans le sillon de ce protocole et ce trinôme académique pourrait donc avoir un rôle dans le dispositif proposé par le GT3.

- **La commission armée-jeunesse, un acteur central**

La commission armées-jeunesse élabore des propositions en vue de faire renaître l'intérêt pour les fanfares, notamment auprès des jeunes, et par suite de

Proposition : La commission armées-jeunesse a un rôle pivot au sein de ce réseau d'acteurs. Le GT3 pourrait perdurer encore une année afin d'accompagner la mise en œuvre de ce projet.

§1- MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS EXISTANTS, UN GAGE D'EFFICACITE DES ROUAGES DU DISPOSITIF

- **Le protocole d'accord « préserver et enrichir le patrimoine », le texte pivot en devenir ?**

Le protocole d'accord « préserver et enrichir le patrimoine » signé entre le ministère de la défense et de la culture le 17 septembre 2015 mentionne « le patrimoine musical » dans son paragraphe 5 (page 5), sans que les fanfares et batteries fanfares y soient mentionnées spécifiquement.

***Proposition :** Revoir ou amender ce protocole et faire mentionner dans le paragraphe de la convention du 17 09 2005 les fanfares et batteries fanfares comme faisant partie du patrimoine. Décider que les deux ministères mettront tout en œuvre, au travers des conservatoires de musique d'une part, et des formations amateurs et/ou de réserves de fanfares, batteries fanfares d'autre part, pour faire vivre ce patrimoine dans le respect du cérémonial militaire.*

- **Les clubs de la défense, Fédération sportive et culturelle de France et fédération affinitaires, un terreau favorable à l'adhésion des jeunes.**

Les fédérations affinitaires qui regroupent plus d'un million d'adhérents considèrent l'activité physique, sportive, culturelle, artistique comme un moyen, un outil de construction des individus, et non une fin en soi. Elles s'inscrivent dans un état d'esprit de construction d'un citoyen responsable, actif, engagé, prenant part à la vie sociale. Tournées vers la jeunesse, elles ont la volonté de la faire grandir, grâce à la pratique d'activités qui lui permette de s'épanouir, de se révéler, d'exister, de se dépasser, de s'investir dans la vie sociale. La pratique de la musique, de quelque nature que ce soit, y est donc encouragée pour son côté

§1- MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS EXISTANTS, UN GAGE D'EFFICACITE DES ROUAGES DU DISPOSITIF

Orchestres d'harmonies, chorales voir batteries et fanfares sont des activités qu'elles pratiquent avec plus ou moins de bonheur. Elles constituent à la fois le terreau et le sol sur lesquels les autres acteurs cités pourront s'appuyer pour que les jeunes soient plus impliqués (comme musiciens ou choristes) durant les cérémonies publiques et pour leur faire connaître et apprécier et respecter les règles de bases du cérémonial militaire.

Proposition : motiver ces fédérations, leur donner les « clefs » d'un cérémonial adapté afin de pouvoir faire adhérer leurs membres jeunes (et moins jeunes) au cérémonial militaire et donc de créer le lien armées Nation.

- **Fédérations de réservistes, soutiens locaux aux acteurs**

Qu'elles soient organisées par une arme, interarmes, ou interarmées, les associations et fédérations de réservistes concourent au renforcement du lien entre l'armée et la Nation. En cas de sollicitation, ces acteurs, familiers des interactions avec le monde civil et militaire, et présents sur l'ensemble du territoire national, pourront renforcer les dispositifs nouvellement créés.

Proposition : associer de manière systématique, et en amont de la mise en œuvre des actions armées nation, les acteurs locaux et nationaux que sont les diverses associations de réservistes.

§1- MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS EXISTANTS, UN GAGE D'EFFICACITE DES ROUAGES DU DISPOSITIF

- **L'ONAC, un coordonnateur local chargé du suivi et de l'évaluation du dispositif**

Pour assurer aux propositions de la CAJ un suivi et une mise en oeuvre efficaces, eu égard à la multiplicité des interlocuteurs et intervenants, il est indispensable de disposer d'un coordonnateur local, sachant que la motivation et, partant, l'efficacité varieront d'un lieu à l'autre, en fonction de la personne et de ses interlocuteurs.

Proposition : la personne qui semble le mieux placée pour assumer ce rôle paraît être le directeur du service départemental de l'ONAC : à titre professionnel il ne manque pas d'entregent ; il est en contact permanent avec le cabinet du préfet, fréquente les élus locaux, participe à de nombreuses cérémonies, possède une culture associative et de réseau. De plus l'ONAC est depuis 2018, à sa demande, membre de la CAJ.

§2- SUSCITER LA MOTIVATION DES JEUNES, POINT D'ANCRAGE DE L'ADHÉSION DU CÉRÉMONIAL

- **Le primaire, un niveau privilégié pour sensibiliser les jeunes à l'apprentissage de la musique**

Les écoles primaires viennent déjà dans les régiments (pour ce qui est du point de contact, ne pas privilégier un schéma du haut vers le bas apparaît judicieux). Le chef de corps et le maire semblent être le bon niveau. Il existe déjà de la documentation : KIT communication pour les maires et le guide pratique du correspondant défense.

Proposition : *au même titre que la Marseillaise, des chants militaires marquants et abordables pour les jeunes comme « le chant des partisans » (au travers de l'histoire enseignée dans les écoles primaires), « Le Lion est mort ce soir » (corrélation avec le dessin animé Le Roi Lion ou cette chanson reprise par le groupe Pow Wow.*

C'est un exemple d'adaptation des chants militaires pour les jeunes (monter d'un ton certains chants pour que les jeunes puissent les chanter correctement). Cet enseignement serait un premier aspect dans la sensibilisation des jeunes au patrimoine des musiques militaires avant de les remettre en contact avec les musiciens professionnels de nos armées.

§2- SUSCITER LA MOTIVATION DES JEUNES, POINT D'ANCRAGE DE L'ADHÉSION DU CÉRÉMONIAL

- **L'enseignement secondaire, les « classes de sécurité » comme point d'appui majeur**

Les classes défense et sécurité globale (CDSG) constituent un dispositif de partenariat entre le ministère des Armées et le ministère de l'Éducation nationale en faveur de l'insertion sociale et de la réussite scolaire, encadrée par la convention cadre du 8 mars 2011.

Ce dispositif se traduit par une convention particulière entre un établissement scolaire de l'enseignement secondaire et une formation militaire (notamment les unités opérationnelles : régiment de l'armée de Terre, bâtiment de la Marine nationale, base aérienne de l'armée de l'air). L'objectif affiché est de contribuer au développement de l'esprit de défense, au renforcement du lien Armées-Nation et du patriotisme dans le cadre de l'éducation civique.

Proposition : s'appuyer sur ce dispositif et passer une convention entre un établissement scolaire et une formation militaire musicale. Le chef d'établissement serait le relai défense dans l'établissement.

§3- VERS UNE PÉDAGOGIE DU CÉRÉMONIAL DÉDIÉE AUX JEUNES, PIERRE ANGULAIRE DU DISPOSITIF

- **Expliquer le cérémonial avec pragmatisme**

Le jeune est l'acteur majeur du dispositif. Les associations musicales tournées vers les jeunes comme les Passeurs d'Art ont pu constater la volonté de ceux-ci d'être associés au cérémonial lors de célébrations officielles. Le GT3 considère que la maîtrise du protocole et du répertoire exigé par le cérémonial est une première étape simple dans un parcours de musicien ou de choriste et qu'elle doit être mise en avant comme une étape valorisante pour le joueur, le chanteur, la formation et la chorale elle doit être encouragée et reconnue comme telle. Pour maîtriser le protocole il lui faut donc donner du sens, l'expliquer, l'illustrer (exemple le garde à vous et l'indication du chef de musique que l'on va commencer à jouer ou à chanter un morceau procédent de la même logique) et le valoriser lors d'activités dans les classes primaires et secondaires lors des activités de musique et/ou de chant. La compréhension et la maîtrise du protocole inculqué dès le plus jeune âge contribuera à renforcer dans la jeunesse la pratique du respect et de l'attention.

Proposition : expliquer à chaque occasion aux jeunes avec leur vocabulaire, des moyens simples voire ludique le rythme et les morceaux du cérémonial afin qu'ils y adhèrent. Établir un document individuel reconnaissant l'aptitude d'un jeune à

§3- VERS UNE PÉDAGOGIE DU CÉRÉMONIAL DÉDIÉE AUX JEUNES, PIERRE ANGULAIRE DU DISPOSITIF

- **Les associations de parents comme relais entre le maire et la jeunesse**

Les parents sont aussi des acteurs incontournables qu'il faut parfois convaincre et aussi soutenir dans leur recherche de ce qu'il y a de mieux pour permettre à leurs enfants de se réaliser et de s'épanouir, il importe donc de les associer ainsi que ceux qui les représentent aux campagnes de sensibilisation directement ou indirectement. Il est essentiel qu'ils puissent trouver, dans la formulation des informations et des supports qui seront mis en œuvre, les arguments pour les convaincre et les soutenir.

Proposition : *s'assurer que tous les messages, supports et actions mis en œuvre leur soit accessible afin qu'ils adhèrent eux aussi et qu'ils puissent conforter l'adhésion des jeunes, au cérémonial, son sens et ses temps forts.*

§4- ABOUTISSEMENT

- **Propositions d'expérimentation et nouveaux outils**
 - **Création des préparations militaires musicales**

Sur le modèle des Préparations Militaires Marine (PMM), le groupe de travail propose que soit expérimentée une création de Préparation Militaire Musicale (PMP), à destination de stagiaires déjà musiciens, afin de leur apporter un double enseignement, à la fois musical et militaire.

L'esprit de cohésion passerait par une immersion, dans une entité nouvellement créée, appuyée sur une Préparation Militaire Marine déjà implantée, afin d'éviter toute lourdeur administrative nouvelle, les bases militaires accueillant les PMM étant déjà familiarisées à ce mode de fonctionnement.

L'encadrement pourrait être mixte : un encadrement militaire composé de réservistes opérationnels, et une formation musicale confiée à des musiciens des Musiques Militaires (sur la base du volontariat), à des réservistes musiciens (servant déjà dans des batteries fanfares), ou à des civils ayant une appétence particulière pour le cérémonial militaire (la Confédération française des batteries fanfares par exemple).

Les PMM étant associées aux commémorations nationales, les stagiaires de la Préparation Militaire Musicale pourrait devenir les acteurs musicaux de ces manifestations renforçant le lien armée nation, et accomplir ultérieurement des missions de rayonnement sur le territoire.

- **Garde nationale, vers une musique de la Garde nationale**

En cas de réussite et d'intérêt de l'expérimentation de la Préparation Militaire Musicale, le groupe de travail suggère qu'une musique de la Garde Nationale soit créée. La Garde Nationale est aujourd'hui l'organe représentant tous les réservistes aux yeux de la population.

Il ne subsiste plus que 11 groupes musicaux des forces armées, il apparaît donc que la création d'une formation composée de réservistes serait opportune pour faire rayonner la Réserve militaire. Ces musiciens pourraient être d'anciens stagiaires de la Préparation Militaire Musicale, guidés par d'anciens militaires ayant quitté l'institution, après une affectation dans les Musiques militaires.

§4- ABOUTISSEMENT

- o **Créer une base de données de partitions/adaptations, arrangements**

Si les sonneries réglementaires ne posent pas de problèmes particuliers, l'orchestration des marches traditionnelles prévues pour un orchestre d'harmonie associé à une batterie fanfare peut être délicate voire impossible à exécuter par un orchestre de circonstance (conservatoire ou autre). Le problème est tout aussi aigu au niveau des chorales pour des chants comme la Marseillaise, le chant des Partisans et le chant du Départ.

C'est pourquoi les chefs de musique (militaires ou civils) ont éprouvé le besoin de les adapter pour qu'elles puissent être jouées plus facilement. Qu'il soit régimentaire ou amateur, il n'est pas d'ensemble musical qui ne possède dans ses cartons ou ses archives de telles partitions adaptées (une annexe à ce rapport donne les partitions qui existent au niveau de la FSCF et qui sont libres de droit sauf pour la Marseillaise). Un travail de recensement, de collecte, d'adaptation ainsi que de diffusion est nécessaire pour rendre les partitions plus accessibles (à tous les points de vue) aux conservatoires et formations afin de rendre leur exécution plus facile et motiver ainsi les jeunes joueurs ou chanteurs.

Proposition : Faire recenser par un organisme (militaire, culture ou mixte) les partitions existantes, les homologuer en les rendant pour certaines libres de droit afin de pouvoir les mettre à les diffuser largement aux acteurs conservatoires, orchestres et fanfares de circonstance.

§4- ABOUTISSEMENT

o Créer des supports aux jeunes et à leurs encadrants

L'idée principale est de s'appuyer sur la BD du ravivage de la flamme pour expliquer de manière ludique le cérémonial militaire.

« La Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la Nation » regroupe plus de 500 associations et ravive quotidiennement, au crépuscule, la Flamme sur la tombe du Soldat inconnu et se charge d'entretenir sa mémoire comme celle de tous les combattants français et alliés tombés au champ d'honneur. Son président le général d'armée (2S) Bruno Dary a fait publier en avril 2013 à l'occasion du 90^{ème} anniversaire, une bande dessinée destinée aux jeunes intitulée « L'arc de Triomphe, flamme de la nation », bande dessinée qui raconte l'histoire et la symbolique de la Flamme. Il existe aussi un DVD même époque le cérémonial sous l'Arc de triomphe.

Proposition : *S'inspirer de cette BD pour produire un document et/ou une fiche qui explique et décrit de façon ludique afin qu'il soit accessible aux plus jeunes, le cérémonial, son rythme, son sens et ses temps forts.*

o Créer une catégorie « musique » dans le Prix Armées-jeunesse

Ce prix destiné à récompenser une action entreprise entre un organisme militaire et civil (un établissement scolaire, une collectivité locale ou une association) dans le cadre du lien armées-nation est devenu non seulement un des événements phare de la CAJ mais un puissant incitateur au niveau des forces armées (gendarmerie comprise).

Proposition : *Créer un prix « cérémonial et musique » avec pour but comme cela est le cas pour les autres prix de récompenser en priorité, l'originalité, l'engagement, la population ciblée.*

Les membres du groupe de travail n°3 (2018-2019) :

Président : Alain-Jean LAMIRAND (FSCF)

Rapporteurs : Cécile RUIZ (DRH-MD) et Virginie FLATTOT (MEN)

Animateur : LV (R) Raphaël GOUMOT

Philippe HAROUTOUNIAN (ACOMAR), Leila CHELLABI (ANAJ), Guérin LOISEL (ANAJ), Béatrice BARRAUD (APEL), Olivier FULCRAND (AA), Emmanuel COLLOT (ADT), Christophe HUGUEL (CFDT), Samir MAOUCHE (CGET), Michael DI VORA (CSFM), Michal NOWAKOSKI (CFSM), François TOROK (DRH-MD), René BALLETA (EMM), Elise COLIN-MADAN (FFPU), Adrien CHEVALLIER (FNASOR), Martin PONZO (FNASOR), Marc DOREL (FORR), Jacqueline BONJEAN (honoraire), Guy HERVO (honoraire), Françoise BRIAND (FCPE),